

SEANCE DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 19/06/2020, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : DEPREZ François - LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - AKA Alain - GROS André - DUBREUIL Brigitte - AUTIGEON DURAND Emmanuelle - TROUILLET Gwendoline - PIALAT Alain - - MARTINS Olivier - DOYEN CHAPPE Magali - MARTINEZ Harold - COLAS MARTIN Gaëlle.

EXCUSES : ABADIE Laurent (pouvoir à A GROS) - PARIS René (pouvoir à F DEPREZ) - BARAS Philippe (pouvoir à G COLAS MARTIN).

SECRETAIRE DE SEANCE : DOYEN CHAPPE Magali.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2020 : unanimité

BUDGET PRIMITIF 2020 **N° 2020 23**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 tel qu'il a été préparé en réunions de travail par l'ensemble du conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	196 500
012	Charges de personnel et frais assimilés	334 600
65	Autres charges de gestion courante	73 460
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		604 560
66	Charges financières	17 000
67	Charges exceptionnelles	0
022	Dépenses imprévues fonctionnement	38 209
TOTAL DES DEPENSES REELLES		659 769
023	Virement à la section d'investissement	580 000
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		580 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 242 769

Chapitre	Libellé	BP 2020
13	Atténuation de charges	10 000
70	Produits des services	47 200
73	Impôts et taxes	299 339
74	Dotations et participations	144 083
75	Autres produits de gestion courante	144 000
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		644 622
TOTAL DES RECETTES REELLES		644 622
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	20 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		664 622
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	578 147
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 242 769

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	120 000
21	Immobilisations corporelles	442 000
23	Immobilisations en cours	477 000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 039 500
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000
020	Dépenses imprévues	60 000
45	Opérations pour compte de tiers	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 139 500
040	Opé d'ordre	20 000
041	Opé patrimoniales	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		20 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 159 500

Chapitre	Libellé	BP 2020
13	Subventions d'investissement	229 700
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		429 700
10	Dotations Fonds Divers (Hors 1068)	43 195
024	Produits des cessions	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		43 195
45	Opérations pour compte de tiers	0
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		472 895
021	Virement de la section Fonct.	580 000
040	Opé d'ordre (amortissement)	0
041	Opé. patrimoniales	3 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		583 000
R 001 RESULTAT REPORTE		103 605
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 159 500

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020.

Fixation des taux des trois taxes

N° 2020 24

M. le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2020 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases l'année n - 1	Bases notifiées	Taxes
Taxe d'habitation	934 020 €	953 500 €	8.11 %
Taxe sur le foncier bâti	712 271 €	717 300 €	13.06 %
Taxe sur le foncier non bâti	27 639 €	27 900 €	83.94 %

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit prévisionnel de la taxe d'habitation, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2020 est de 208 626 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. le maire propose :

- de maintenir pour l'année 2020 les taux des deux taxes locales votés en 2019.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 FIXE les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020 :

Taxes	Pour mémoire, taux voté en 2019 (année n - 1)	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	8.11 %	953 500€		
Taxe sur le foncier bâti	13.06 %	717 300 €	13.06 %	93 679 €
Taxe sur le foncier non bâti	83.94 %	27 900 €	83.94 %	23 419 €
			Total	117 098 €

Vote des subventions aux associations **N° 2020 25**

Monsieur Le Maire propose de procéder aux votes des subventions versées aux diverses associations.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver les montants des subventions à verser aux associations ci-dessous comme suit :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
A.C.C.A	400.00
A.D.M.R LE FOUSSERET	400.00
CLUB DE TENNIS	400.00 Mmes COLAS MARTIN & LAVIGNE ne participent pas au vote
Foyer Rural	4 270.00 M. DEPREZ AKA PIALAT & Mmes LAVIGNE & DOYEN CHAPPE ne participent pas au vote
Foyer Rural (Comité des Fêtes)	9 650.00 idem
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE FOUSSERET	70.00
Judo Club	1 140.00
F C Volvestre	300.00 M. MARTINS ne participe pas au vote
N'R GYM	450.00
Basket Club Fousserétois	0.00
S.C.I.O.N Fousserétois	180.00
Clari Jazz	450.00
Amicale Sapeurs-Pompiers	450.00
Coopérative scolaire école St-Elix	2 800.00

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 **N° 2020 26**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Ce recensement est organisé par l'INSEE mais réalisé par des agents rémunérés par la commune ; en compensation, la commune perçoit une dotation de l'état.
 Afin d'organiser la collecte, l'assemblée autorise le maire à nommer l'agent coordonnateur et à procéder au recrutement de deux agents recenseurs (agents non titulaires).

RENOUVELLEMENT DE CUI **N° 2020 27**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée le recrutement d'un agent en contrat CUI depuis le 2/09/2019 pour l'école. Il propose de solliciter auprès de Pole-Emploi le renouvellement de la convention de prise charge, pour pouvoir recruter un agent pour la prochaine année scolaire dans le même cadre.

L'assemblée :

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter le renouvellement de la convention CUI auprès de Pôle-Emploi.
- autorise Monsieur Le Maire à procéder au recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion pour une durée d'un an à compter du 02/09/2020 pour une durée hebdomadaire de travail de 29 h 75.
- Mandate Monsieur Le Maire ou Mme LAVIGNE, adjointe aux affaires scolaires, pour toutes démarches liées à ce recrutement

Augmentation des loyers

N° 2020 28

Sur proposition de Monsieur Le Maire et conformément aux baux de location,

L'assemblée décide des augmentations de loyers suivantes à compter du 1er aout 2020 :

- M. FRAMERY Tony de 287.97 € à 290.62 €.
- M. Mme JACCARD Yannick de 287.97 € à 290.62 €.

Acquisition de la licence IV du Domaine

N° 2020 29

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la liquidation judiciaire de la société JAMMES et de M. Cédric JEAN, exploitant du Domaine.

Dans ce cadre, la licence IV est actuellement en vente. A ce jour, cette licence étant la dernière de la commune, l'avis du Maire est sollicité par la Préfecture pour une cession. Ainsi, la commune a pu s'opposer à une vente.

Monsieur Le Maire propose que la commune acquiert ou tout au moins, fasse une proposition pour acquérir cette licence IV.

Après discussion, l'assemblée

- Décide de procéder à l'acquisition de cette licence IV.
- Propose la somme de 6 000 € (six mille euros) pour l'acquisition de cette licence IV.
- Mandate Monsieur Le Maire pour toute démarche liée à cette acquisition.

Questions diverses.

- M. Martinez propose que soit installé un panneau d'information lumineux au centre du village => Mme Lavigne propose d'étudier cette proposition lors de la prochaine commission communication qui aura lieu en juillet.
- Mme COLAS MARTIN fait à l'assemblée un compte-rendu de son entrevue avec les services de l'état, nouveau propriétaire du château.
- Organisation d'un marché le vendredi soir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

LA secrétaire de séance,

Le Maire,